

Conseil Communautaire
Séance du 20 Octobre 2022

Délibération N° 2022 10 083 : SOLIDARITES – Charte territoriale de solidarités avec les familles – Appel à projets

L'an deux mille vingt-deux, le 20 Octobre à 18 heures trente
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s'est réuni à la Salle des Récollets - Montval-sur-Loir, sous la Présidence de M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 13/10/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse.

| | | | | | | | |
|-------------|----|----------|----|----------|---|---------|----|
| En exercice | 39 | Présents | 34 | Pouvoirs | 3 | Votants | 37 |
|-------------|----|----------|----|----------|---|---------|----|

Etaient présents :

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Patrick BETTON (suppléant de M. Sylvain BIDIER) ; M. Diego BORDIER ; M. Bruno BOULAY ; Mme Michelle BOUSSARD ; M. Francis BOUSSION ; M. Pascal CHAPEAU (suppléant de Mme Catherine TRAPPLER) ; Mme Sylvie CHARTIER ; M. Alain CHEVALLIER ; M. Jean-Michel CHIQUET ; Mme Galiène COHU ; Mme Martine CRINIERE ; M. Pascal DUPUIS ; M. Michel DUTHEIL ; Mme Monique GAULTIER ; M. Alain GUILLOIS ; M. Vincent GRUAU ; M. Dominique LANGEVIN ; M. Guy LECLERC ; M. Jérôme LEONARD ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. Alain MORANÇAIS ; M. François OLIVIER ; M. Dominique PETER ; Mme Fabienne PINÇON ; M. Patrick RENARD ; Mme Marie-France REYMOND ; M. Gérard RICHARD ; M. Joël TABAREAU ; M. Philippe TOURNADRE ; Mme Monique TROTIN ; Mme Agnès VERDIER ; M. Philippe WEHLÉ.

Absents/Excusés ayant donné procuration :

| Absents/excusés | Pouvoir à |
|-------------------|--------------------|
| Sabrina DUCHESNE | Hervé RONCIERE |
| Claire COULONNIER | Dominique LANGEVIN |
| Laure DUTERTRE | François OLIVIER |
| Sabrina RAPPART | Excusée |
| Pascal MARIE | Excusé |

Secrétaire de séance : Bruno Boulay

Y assistaient :

- Myriam Mortreau – Directrice Générale des Services
- Ophélie Rondet – Directrice Générale Adjointe

Date d'affichage, de publication ou de notification de la délibération : 25/10/2022

Mme Agnès VERDIER Vice-Présidente en charge des solidarités rappelle que la Communauté de communes est engagée avec la Mutualité Sociale Agricole Mayenne-Orne-Sarthe et la CAF de la Sarthe sur des champs d'intervention multiples liés à l'enfance ; la jeunesse, la parentalité, l'amélioration du cadre de vie ou encore l'accès aux droits.

Plusieurs dispositifs, passés ou en cours, matérialisent ces valeurs partagées :

- La Charte territoriale de solidarité avec les aînés 2019-2022
- Les Contrats-enfance-jeunesse auxquels ont succédé les dispositifs Convention Territoriale Globale (dont l'approbation sera soumise au prochain Conseil communautaire) et Grandir en milieu rural (nouveau dispositif de financement de la MSA directement auprès des porteurs de projets à compter de 2022)

Dans le cadre de la nouvelle Convention d'objectifs et de gestion (COG) 2021/2025 signée entre l'Etat et la MSA, cette dernière a souhaité renforcer son action partenariale en matière de développement social local, des actions en direction d'un des publics ciblés : familles, aînés ou aidants familiaux.

Via le dispositif de « Charte territoriale des solidarités » la MSA accompagne le porteur de projet pour 3 ans. Cet accompagnement méthodologique est complété d'un soutien financier de la part de la MSA de 30 000 €, en vue de réaliser un diagnostic, constituer un plan d'actions, le mettre en œuvre et évaluer la démarche et son impact à l'issue de ce travail.

La Communauté de communes pourrait donc se positionner pour bénéficier d'une Charte territoriale de solidarité avec les Familles afin de poursuivre et d'amplifier les actions partenariales existantes.

Si la candidature du territoire était retenue, un conventionnement formaliserait une ambition commune, une méthodologie partagée et un engagement réciproque à soutenir la démarche au travers de la mise en œuvre d'un comité de pilotage.

Plusieurs constats relevés dans le diagnostic social/santé du territoire incitent à saisir cette opportunité d'un outil complémentaire :

- L'absence ou l'éloignement de certains services (difficultés d'accès aux modes de garde, etc.) ;
- L'accroissement de l'isolement et la dilution du lien social ;
- La mobilité difficile ;
- Des problématiques nouvelles pour les parents (écran, addiction, etc.)
- Un cercle familial souvent éloigné ;
- L'accroissement du nombre de familles monoparentales ou en fragilité sociale.

La Charte s'appuiera sur :

- Un diagnostic territorial partagé, outil déjà opérationnel dans le cadre de la CTG ;
- Un plan d'actions élaboré collectivement par les partenaires, sur la base des travaux déjà réalisés dans le cadre de la CTG et du projet social de territoire ;
- Un pilotage global s'appuyant sur des comités de pilotages et un lien avec la commission Solidarités de la Communauté de communes ;
- Une participation active des familles et plus largement des bénéficiaires des actions

Les Centres sociaux du territoire, qui disposent de moyens humains à travers les « référentes familles » au sein de leurs équipes constitueront les principaux partenaires opérateurs de ce dispositif.

***Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré :***

1. Emet un avis favorable au positionnement de la Communauté de communes en tant que pilote d'une Charte territoriale de Solidarités avec les Familles ;
2. Autorise Monsieur le Président à engager la candidature de la Communauté de communes à l'Appel à projet de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe concernant la Charte territoriale de solidarités avec les Familles et l'ensemble des démarches liées à ce projet.

Adopté à l'unanimité.

**Le Président
M. Hervé RONCIERE**

**Secrétaire de séance
M. Bruno BOULAY**



A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, connected strokes.